

La garantie financière d'achèvement dans le contexte de la VEFA

1/2 journée

4 h en présentiel ou en distanciel

EN INTER OU INTRA-ENTREPRISE

250 € HT / personne

Modalités : contacter echarrieau@racine.eu

Délai d'accès : 1 mois

OBJECTIFS

#1

Maîtriser le contexte juridique de la garantie financière d'achèvement,

#2

Identifier et anticiper les situations à risque,

#3

Fournir une aide à la prise de décision en cas de mise en œuvre de la garantie financière d'achèvement,

PUBLIC VISÉ

Membres des services de la promotion immobilière et des marchés de l'immobilier, Analyste crédit

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

PRÉREQUIS

Aucun

MOYENS D'ÉVALUATION

Évaluation des compétences acquises via un quizz de fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique

Un support pédagogique sera remis au bénéficiaire de la formation

INTERVENANT



Pierre SIROT, Avocat associé

Spécialiste en Droit Bancaire, des sûretés et des mesures d'exécution

Cabinet Racine Nantes

PROGRAMME

Partie 1 : Cadre juridique de la Garantie Financière d'Achèvement

- A. Notion de VEFA et risques pour l'acquéreur
- B. Réponse juridique : garanties spécifiques obligatoires
- C. Mise en œuvre de la garantie financière d'achèvement
- D. Cas de refus de la mise en œuvre de la GFA
- E. Institutionnalisation du rôle de l'administrateur ad hoc par la loi ELAN

Partie 2 : Du cadre théorique aux réalités du terrain

- A. Actions de prévention
- B. Principales sources de défaillance de l'opérateur immobilier
- C. Complexités rencontrées lors de la mise en œuvre de la GFA

Partie 3 : Contrôle d'opérations immobilières en VEFA

- A. Phasage d'une opération en VEFA
- B. Intervention en phase de montage
- C. Intervention en phase de réalisation
- D. Intervention en phase d'administrateur ad hoc